



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 19 Décembre 2012**

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel  <b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme  <b>PAULHAN :</b> M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE :</b> Mlle VALENTINI Martine  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain  Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude  M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

**Objet : Centre aquatique – Maitrise d'œuvre – Approbation et autorisation de signature d'un protocole transactionnel entre le cabinet DUVAL RAYNAL et la Communauté de Communes du Clermontais.**

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que par courrier du 20 février 2012, le cabinet Duval Raynal mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre titulaire, a transmis à la Communauté de Communes du Clermontais un mémoire en réclamation. Les demandes portaient sur les 3 points suivants :

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20121220-2012-12-19-38-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2012  
Date de réception préfecture : 21/12/2012

- Dépassement des délais contractuels
- Incidence de la liquidation du lot n°6 Serrurerie
- Travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage

L'ensemble de la demande représente un montant global de 99 163.02 € H.T actualisé à Octobre 2011.

Il précise qu'après analyse de ce mémoire par la communauté de Communes du Clermontais et à l'issue de plusieurs échanges de courriers, de la réunion de négociation du 31 octobre 2012 et de concessions réciproques, les parties ont convenu que l'accord transactionnel du marché de maîtrise d'œuvre pourrait être arrêté de la manière suivante :

- Dédommagement suite au dépassement des délais contractuels, à l'incidence de la liquidation du lot n°6 Serrurerie et travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage arrêté à la somme de 58 200 euros H.T révisions, actualisation, intérêts frais et accessoires de toute nature compris.

Monsieur COSTE demande au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel entre le cabinet DUVAL RAYNAL et la Communauté de Communes du Clermontais selon les conditions sus visées.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE**

- le protocole d'accord transactionnel du marché de maîtrise d'œuvre du centre aquatique à conclure entre le cabinet DUVAL RAYNAL et la Communauté de Communes du Clermontais tel que présenté ci-dessus.
- Le versement de la somme de 58 200 euros H.T révisions, actualisation, intérêts frais et accessoires de toute nature compris à titre d'indemnités au cabinet DUVAL RAYNAL

**AUTORISE** Président à signer ledit protocole transactionnel.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.